

PUBLICATION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 13 novembre 2024

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 13 novembre 2024, a adopté les préavis suivants :

- **Préavis No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve**

- **Préavis No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve**

- **Préavis No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux**

- **Préavis No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers**

- **Préavis No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC**

- **Préavis No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peut être consulté au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Conformément à l'article 160 al. 2 LEDP relatif au référendum en matière communale, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes, ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Montreux, le 18 novembre 2024

LA MUNICIPALITE



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Vu le préavis de la Municipalité No 18/2024 du 13 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de Mme Laurence Sierro, Présidente

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher, Anne Saito
MM. Romain Pilloud, Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Frédéric Willemin,
Dominik Hunziker, Romain Moracchini-Villard

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 67 OUI, 0 NON et 2 abstentions, décide:

1. d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Vu le préavis de la Municipalité No 19/2024 du 13 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de Mme Laurence Sierro, Présidente

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher, Anne Saito
MM. Romain Pilloud, Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Frédéric Willemin, Dominik Hunziker, Romain Moracchini-Villard

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 70 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Olivier MÜLLER



La secrétaire :

Céline MORIER



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux.

Vu le préavis de la Municipalité No 22/2024 du 20 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. José Jorge, Président

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Anne Saito
MM. Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Simon Lepêtre, Pablo Menzi, Cyril Pabst,
Bernard Tschopp

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 55 OUI, 6 NON et 11 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer la stratégie et le plan d'action végétalisation urbaine de Montreux, comme dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de transférer et clôturer les comptes d'attente No 9139.131 « Établissement d'un état des lieux et diagnostic des îlots de chaleur en territoire urbain » et No 9139.149 « Accompagnement à la réalisation de l'appel d'offres relatif à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbains » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers.

Vu le préavis de la Municipalité No 23/2024 du 20 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Olivier Mark, Président

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier
MM. Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Vincent Haldi, Antony Huys, Pierre Loup,
Lionel Moyard, Paul Wetzel

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 65 OUI, 3 NON et 3 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers ;
2. de poursuivre les études permettant de concevoir un projet d'accès au lac ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000- TTC au maximum ;
4. de transférer les soldes et clôturer les comptes d'attente No 9139.141 « Renouvellement platelage Place du Marché » et No 9139.137 « Sécuriser plateforme Place du Marché » ;
5. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC.

Vu le préavis de la Municipalité No 24/2024 du 20 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Olivier Grand, Président

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Matthieu Burkhart, Yanick Hess, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Bernard Tschopp

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 72 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'accepter le remplacement des baies de stockage « NetApp » et le serveur pour les sauvegardes pour un montant d'au maximum CHF 175'000.00 TTC ;
2. d'accepter l'achat du logiciel de sauvegarde « Veeam backup » pour un montant de CHF 10'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans ;
5. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 13 novembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Vu le préavis de la Municipalité No 26/2024 du 30 septembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de Mme Stefania La Spada, Présidente

Membres : Mmes Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst
MM. François Cardinaux, Laurent Gilliard, José Jorge, Tal Luder, Lionel Moyard,
Mario Gori, Omar Soydan

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 34 OUI, 28 NON et 10 abstentions, décide:

1. D'accepter la révision partielle des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera et de son annexe, telle que proposée ;
2. D'octroyer un effet « rétroactif » à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1er janvier 2025 ;
3. De prendre acte que la révision des articles 10,19 et 34 des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera, nécessitera une approbation de la part des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR (Blonay-Saint-Légier, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux).

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER